

LES COLLECTES DES DÉCHETS REPRENENT PROGRESSIVEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN SELON LES MODALITES SUIVANTES :

• **Dès le 11 mai :**

- Prise de rendez-vous proposée pour la collecte des encombrants, des déchets verts et des cartons des commerçants sur l'ensemble du territoire métropolitain mais les rendez-vous se dérouleront qu'à partir du 18 mai sur certains territoires.
- Entamée dès le 21 avril, la réouverture des déchèteries métropolitaines se poursuit massivement à partir du 11 mai. Pour le Territoire Marseille-Provence : réouverture de l'ensemble des déchèteries aux horaires habituels. A partir du 25 mai, tous les déchets habituels pourront y être apportés.

La réouverture des déchèteries permet notamment de lutter contre les dépôts sauvages et les brûlages, et donc limiter ainsi les rejets de particules fines dans l'air tout en permettant aux métropolitains de respecter leurs obligations légales de débroussaillage.

- La collective sélective en porte-à-porte reprend progressivement

• **Dès le 18 mai :**

- Reprise de la fréquence normale sur le Territoire Marseille-Provence de la collecte des ordures ménagères:

• **Fin mai :** reprise de la collecte des textiles, les habitants sont donc appelés à ne pas déposer leurs textiles avant fin mai.

A l'occasion de cette reprise d'activité, la Métropole Aix-Marseille-Provence rappelle aux habitants qu'il est plus que jamais nécessaire qu'ils continuent à respecter les consignes et adoptent ou reprennent les bons gestes de tri.